



CCJ - Règlement des Championnats Départementaux Jeunes de Seine-et-Marne - 2019

[CB77/1819/CCJ/REGLEMENT_CDJ/HGA](#)

Glossaire

CoBad77	Comité Badminton de Seine-et-Marne
LIFB	Ligue Île-de-France du Badminton
FFBaD	Fédération Française du Badminton
CCJ	Commission Compétitions Jeunes du CoBad77
CDA	Commission Départementale Arbitrage du CoBad77
CDJ	Championnat Départemental Jeunes du CoBad77
CDJS	Championnat Départemental Jeunes de Simple du CoBad77
CDJD	Championnat Départemental Jeunes de Doubles du CoBad77
JA	Juge-Arbitre
GEO	Gestion et Organisation de Compétitions
RGC	Règlement Général des Compétitions
Poona	Logiciel fédéral
Badplus	Logiciel de gestion des compétitions (TDJ)

Article 1 : ORGANISATION

Article 1-1

Cette compétition est organisée conjointement par :

- le **Comité de Badminton de Seine et Marne (CoBad77)** qui :
 - diffuse les plaquettes et règlements,
 - valide les inscriptions,
 - confectionne les tableaux, l'échéancier et effectue le Tirage au Sort (Equipe CCJ)
 - diffuse les convocations,
 - inscrit les résultats dans **Badplus**
 - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante),
 - fournit les lots et récompenses,
 - aide à l'organisation de la table de marque,
 - met à disposition, si possible, un Juge-Arbitre pour la compétition.

- tous **les Clubs** qui :
 - effectuent les inscriptions de leurs joueurs

- le **Club qui accueille** (voir cahier des charges qui leur est transmis) qui :
 - met en place une buvette à disposition du public les jours de compétition
 - prépare la salle (terrains et ce qui s'en rattache, sonorisation, buvette, table de marque, ...)

- fournit le matériel pour l'identification des terrains, les serpillières, les paniers et corbeilles, et les plaquettes pour les feuilles de matchs
 - fournissent au moins une personne (**GEO**) pour gérer et organiser la table de marque (si non possible, en informer le CoBad77 qui pourra mettre à disposition un GEO).
- les **Juges-Arbitres** qui :
- participent au Tirage au Sort
 - supervisent la table de marque et la compétition,
 - rédigent un rapport transmis à la **LIFB**, le **Club** et le **CoBad77**.
- les **GEO** qui :
- gèrent et organisent la table de marque,
 - envoient les résultats pour prise en compte dans **Poona**.

Article 1-2

Toutes les informations seront disponibles sur le site du **CoBad77** : <http://www.cobad77.fr/>.

Article 1-3

En cas de problème voici le mail à utiliser : ccj@cobad77.fr.

Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

Article 2-1

Une catégorie d'âge concerne l'âge et le sexe du jeune.

Article 2-2

Les **Championnats Départementaux Jeunes 77 (CDJ)** s'adressent aux catégories d'âges suivantes :

- Poussins et Poussines (U11)
- Benjamins et Benjamines (U13)
- Minimes et Minimettes (U15)
- Cadets et Cadettes (U17)
- Juniors garçons et filles (U19)

Article 2-3

Tous les **Joueurs doivent** :

- être licenciés dans un **Club de Seine & Marne** affilié à la FFBaD
- être en possession de leur licence "joueur" qu'ils doivent pouvoir présenter
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire

Article 3 : REGLES

Article 3-1

Le **CDJ** est autorisé sous le numéro "en cours".

Article 3-2

Le **CDJ** se déroule selon les règles de la FFBaD (se référer au Règlement Général des Compétitions), du règlement particulier de la LIFB et du présent règlement particulier.

Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues de tous.

Article 3-3

Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

Des précisions seront données le jour de la compétition.

Article 3-4

Le comptage des points se déroule selon les règles de la **FFBaD** en vigueur.

Les **Responsables Jeunes** des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Article 3-5

Pour les catégories **Poussins** et **Poussines**, les matchs se déroulent sur **terrain réduit** : poteaux à 1,40m et couloirs de fonds non utilisés.

Pour le **Club qui accueille**, n'ayant pas de poteaux adaptés, une solution vous sera proposée dans le cahier des charges.

Article 3-6

Le **CDJ de Simple** se déroulera les **30 et 31 mars 2019** au Complexe Sportif Emilie Andéol à Magny-le-Hongre Rue de la Sourde **77700 MAGNY-LE-HONGRE**. 7 terrains de double.

Le **CDJ de Double** se déroulera les **15 et 16 juin 2019** au Gymnase des Petits Marais, Chemin des Petits-Marais **77270 VILLEPARISIS**. 7 terrains de double.

Article 4 : FORFAITS

Article 4-1

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues pour un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort, règlement défini par la FFBaD.

Article 4-2

Il devra prévenir la Commission Compétitions Jeunes de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la **LIFB** et au **CoBad77**.

Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

Article 4-3

Un joueur forfait, ou le **Responsable Jeunes** du club du joueur forfait, peut s'il le souhaite trouver un remplaçant pour le ou les tableaux pour lesquels le joueur forfait s'est inscrit s'il a lieu après le tirage au sort.

Le remplacement sera validé par le **Juge-Arbitre** seulement si la catégorie d'âge, le classement et le CPPH du remplaçant le permet.

Article 4-4

Pour les tableaux de Doubles et de Mixtes, le **Responsable Jeunes** du partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur, par mail (ccj@cobad77.fr), de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu par le **Juge-Arbitre**.

Article 5 : TABLEAUX & CLASSEMENT

Article 5-1

Les compétitions sont gérées sur un logiciel compatible avec l'homologation informatique des résultats sur **Poona**.

Article 5-2

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH ou de l'ordre du TOP Fédéral au jour du tirage au sort.

Article 5-3

Le **CDJ de Simple** concerne les tableaux suivants :

	Poussin U11	Benjamin U13	Minime U15	Cadet U17	Junior U19
Simple Homme	SH Pou	SH Ben P12 SH Ben P11 et +	SH Min P11 et - SH Min P10 et +	SH Cad P11 et - SH Cad P10 et +	SH Jun P11 et - SH Jun P10 et +
Simple Dame	SD Pou	SD Ben P12 SD Ben P11 et +	SD Min P11 et - SD Min P10 et +	SD Cad P11 et - SD Cad P10 et +	SD Jun P11 et - SD Jun P10 et +

Le **CDJ de Double** concerne les tableaux suivants :

	Poussin U11	Benjamin U13	Minime U15	Cadet U17	Junior U19
Double Homme	DH Pou	DH Ben	DH Min	DH Cad	DH Jun
Double Dame	DD Pou	DD Ben	DD Min	DD Cad	DD Jun
Mixte	MX Pou	MX Ben	MX Min	MX Cad	MX Jun

Article 5-4

En cas d'inscriptions trop peu nombreuses dans les tableaux de simple, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner les tableaux d'une même catégorie d'âge.

Exemple : Si au terme de la campagne d'inscriptions, il y a deux inscrites en « SD Junior P11 et – » et deux autres inscrites en « SD Junior P11 et + », le comité organisateur réunira les quatre inscrites dans un même tableau appelé « SD Junior ».

Article 6 : DIFFUSION DES INVITATIONS

Article 6-1

L'envoi des plaquettes et règlements est assuré par la Commission Compétitions Jeunes, et est fait auprès de tous les **Clubs** du département.

Article 6-2

Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs jeunes, entraîneurs, conseillers techniques et parents.

Article 7 : INSCRIPTIONS

Article 7-1

Les compétitions n'imposent aucun classement minimum ou maximum requis par catégorie d'âge.

Certains tableaux de simple sont découpés en 2 niveaux.

Article 7-2

Les tableaux seront joués **en poules avec sorties de poules ou directement en élimination directe**, en fonction du nombre de joueurs inscrits par tableau.

Article 7-3

En cas d'inscriptions trop nombreuses, les joueurs ou paires seront sélectionnés sur le critère de leurs points au classement permanent par points (CPPH) au jour du tirage au sort de la compétition. Les joueurs qui ne seront pas retenus seront avertis par le comité d'organisation, dans les plus brefs délais après le tirage au sort, par courriel. Ils auront la possibilité de figurer sur la liste d'attente ou de se retirer.

Article 7-4

Les Minibad peuvent jouer dans la catégorie Poussin(e)s s'ils le souhaitent.

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieure est autorisé pour tous les tableaux, mais un joueur qui se surclasse dans un tableau doit le faire dans les autres tableaux auxquels il prend part, de manière à jouer tous ses matchs dans la même catégorie d'âge.

Le sur-classement en classement et CPPH est autorisé pour tous les tableaux.

Article 7-5

L'inscription d'un Joueur ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son club d'appartenance.

Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Seules les inscriptions par courrier électronique à l'adresse cji@cobad77.fr seront prises en compte.

Article 7-6

CDJ de Simple

La **date limite** des inscriptions est fixée au **8 mars 2019**.

Le **tirage au sort** aura lieu le vendredi **15 mars 2019**. A partir de cette date, tout forfait devra être justifié.

La **date de CPPH** prise en compte, lors du tirage au sort, sera celle du **14 mars 2019**.

CDJ de Double

La **date limite** des inscriptions est fixée au **24 mai 2019**.

Le **tirage au sort** aura lieu le vendredi **31 mai 2019**. A partir de cette date, tout forfait devra être justifié.

La **date de CPPH** prise en compte, lors du tirage au sort, sera celle du **30 mai 2019**.

Aucune inscription reçue après la date limite des inscriptions ne sera acceptée. Les joueurs concernés par une inscription tardive seront mis en liste d'attente.

Les **convocations** seront transmises (mail et site Internet du **CoBad77**) dès le tirage au sort effectué sous réserve de modifications en cas de forfaits de joueurs entraînant un nouveau tirage au sort.

Article 7-7

Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Article 8 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Article 8-1

Les frais d'engagement sont fixés à **10 €** par joueur **pour 1 tableau**, à **16 €** par joueur **pour 2 tableaux**.

Article 8-2

Ils doivent être transmis au moment de l'inscription, **avant le Tirage au sort**

- Soit par courrier postal, par **chèque à l'ordre du "Comité Badminton 77"** à l'adresse suivante :
Comité Badminton de Seine-et-Marne
Maison Départementale des Sports
12 bis, rue du Président Despatys
Case Postale 7630
77000 MELUN
- Soit par virement bancaire avec pour référence « **CDJD ou CDJS + Nom du club** »

Article 8-3

Après la date du tirage au sort, le montant des engagements ne sera pas remboursé (sauf si un justificatif est présenté).

Article 9 : Tableaux

Article 9-1

Chaque catégorie d'âge commence et se termine le même jour.

Article 9-2

Les joueurs sont tenus de **se présenter à l'heure de convocation** (pas de retard autorisé) qui leur sera transmise. Cela se traduit par se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée.

Un joueur disputant 1 ou 2 tableaux devra pointer à la table de marque chaque jour de la compétition, dès son arrivée dans le gymnase.

Article 9-3

Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Ils doivent s'y rendre avec tout leur matériel et leur tenue nécessaire pour leur match.

Le temps de repos entre chaque match sera de **20 minutes** minimum.

Article 9-4

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les **Juges-Arbitres** et les **Arbitres** (ou faisant office), les conseillers techniques (rappel : **uniquement deux par demi terrains** aux endroits prévus), les scoreurs et le personnel médical autorisé par les **Juges-Arbitres**.

Article 10 : ACCOMPAGNATEURS

Article 10-1

Les Joueurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un **Responsable Jeunes** majeur nommé par le **Club**.

Article 10-2

Cette personne doit être présente impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion du joueur et devra pointer tous les joueurs dont il a la responsabilité auprès de la table de marque, muni de la convocation, de tous les numéros de licences, et des coordonnées téléphoniques des joueurs ou de leurs parents.

Article 11 : AFFICHAGE

Article 11-1

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement, les codes et autres règlements seront affichés dans le gymnase ou accessibles via QR Code.

Article 12 : ARBITRAGE

Article 12-1

CDJ de Simple

Le **Juge-Arbitre** de la compétition est Gilles VIOLETTE

CDJ de Double

Le **Juge-Arbitre** de la compétition est Brigitte VINCENT

Leurs décisions sont sans appel.

Article 12-2

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. Cependant, à la demande des joueurs, un **Arbitre** (ou compteur de point) peut être désigné à tout moment du tournoi par le **Juge-Arbitre**.

Article 12-3

Sous le contrôle du **Juge-Arbitre**, l'organisation se réserve le droit d'accueillir des **Arbitres** stagiaires ou de grade plus élevé ainsi que des jeunes officiels UNSS si ces derniers veulent venir officier.

Article 13 : LES VOLANTS

Article 13-1

Les matchs se jouent en **volants en plume pour toutes les catégories**.

Article 13-2

Le volant officiel est "Victor Champion N°5", en vente lors de la compétition. Il servira en cas de désaccord des joueurs.

Article 13-3

Les volants sont fournis par les **Joueurs** ou leurs **Clubs**.
Les volants seront fournis par le **CoBad77** pour les finales.

Article 13-4

Les volants sont à tester dès l'arrivée des joueurs sur le terrain.

Article 14 : RESULTATS

Article 14-1

Le **GEO** envoie les résultats sur **Poona** à l'issue de la compétition.

Article 14-2

Les récompenses ne seront remises qu'à la fin de journée du tournoi pendant la cérémonie protocolaire aux lauréats présents. Aucune dérogation ne sera faite.

Article 15 : RECLAMATION

Article 15-1

En cas de réclamation, adresser un courrier à la Commission Compétitions Jeunes, dans les 72 heures après la fin de l'épreuve.

Article 15-2

Cette réclamation doit être formulée par l'Accompagnateur, accompagnée du rapport circonstancié de chacune des parties.

Article 15-3

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vols, accidents ou incidents.

Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographiés et ainsi voir ces photos diffusées sur le site internet du **Cobad77**, sur le compte Facebook de celui-ci et plus généralement sur tout support d'information ou de communication diffusé par le **Cobad77**. Toute demande contraire devra être motivée auprès des organisateurs dans le cadre légal du **droit à l'image**.

Article 16 : ADOPTION DU REGLEMENT

Article 16-1

Toute participation implique l'adoption du présent règlement. La CCJ et les **Juges-Arbitres** remercient par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ces deux compétitions pour la satisfaction de tous.

La Commission Compétition Jeunes
ccj@cobad77.fr